

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-04-09

Date de convocation : 28 mars 2023	VOTES
Nombre de membres en exercice : 7	Pour : 7
Nombre de membres présents : 7	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 7	Abstention : 0

Le **dix avril 2023**, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. GARROS Thierry, Premier Adjoint
Présents : Nathalie ADREY, Hélène BARBOT, Stéphanie CLEMENTE, Nicolas DUROU, Jean-Marc FLOURETTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC
Procurations : 0
Absents :
Excusés :
Secrétaire de séance élu : Thierry GARROS

Objet : Election représentant de la commune au RPI Edouard Lartet

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Monsieur Durou Nicolas en tant que représentant de la commune auprès du RPI Edouard Lartet.
Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau suppléant. Le Maire précise que l'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses article L 5211-8, L 5211-7, L 5711-1 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire Edouard Lartet, qui fixent notamment la représentation des communes membres à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Vu le résultat de l'élection ;

- **Thierry GARROS est élu délégué suppléant,**

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération au Syndicat Intercommunal Scolaire Edouard Lartet.

COURRIER ARRIVEE LE

24 AVR. 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE

Ainsi délibéré les : jour, mois et an susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

